

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

♦♦♦♦

TRAVAUX

Programme voirie 2026 : choix maîtrise d'œuvre

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX
Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Joseph PEIS pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Absent Jérôme HEREIL.

Membres	19	Présents	17	Représenté	1
---------	----	----------	----	------------	---

Madame Marie-Aurore LACOTTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12 février 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « programme voirie 2026 » basée sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 100 000 € HT.

Après avoir présenté et analysé les offres des bureaux d'études Colibris VRD et Dejante VRD et construction, il s'avère que l'offre la mieux-disante est celle du bureau d'études Colibris VRD.

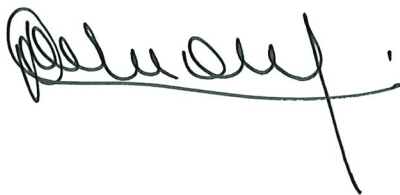
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'études Colibris VRD pour la mission de maîtrise d'œuvre du programme voirie 2026,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous les actes, avenants, et documents inhérents à son exécution.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**



**Le secrétaire de séance,
Marie-Aurore LACOTTE**